

BIEN VIVRE A

TROISSEREUX

Le Mag.



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Voilà une année encore qui s'achève avec tous les événements qui ont fait la vie de Troissereux. Que ce soit en termes de **travaux** (puits d'infiltration, trottoirs, chapelle d'Houssy, réfection de la canalisation rue de Calais, joints du mur du presbytère...), en termes **culturels** avec du théâtre, des concerts, ou en termes d'**animation** et de vie locale avec le soutien du Comité des fêtes et des autres associations locales, pour la brocante, la fête communale de retour vers la salle polyvalente, le feu d'artifice ou encore le spectacle équestre.

Une fin d'année donne vie à une autre. 2026 verra certains événements nouveaux, à savoir d'une part un recensement (du 15 janvier au 14 février), mais aussi des élections municipales les 15 et 22 mars.

Après 4 années de travail, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM) sera opérationnel dès le début de l'année 2026. Il s'agit bien d'un **PLU intercommunal**, mis en œuvre avec **l'Agglo du Beauvaisis**.

Concernant notre **école**, nous espérons que les différents projets immobiliers prennent forme et apportent ainsi un potentiel d'élèves supplémentaires nécessaire au **maintien de nos classes**.

Dans l'attente de ce changement, je compte sur vous au prochain concert du 7 décembre et vous prie de passer de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Votre Maire

Christian DEMAY

Sommaire :

[Page 1 : Le mot du Maire](#)

[Page 2 : Travaux](#)

[Page 3 : Le Bruit / Chauffage
Ecole / Comité des Fêtes / Tribune de la seconde liste](#)

[Page 4 : Animation / Recensement / Inscription au registre des personnes vulnérables / Spectacle de fin d'année.](#)

CHANTIER ECOLE

Le chantier-école a achevé cette année l'importante opération de rejointoientement du mur du presbytère, commencée l'an dernier. En raison des travaux en hauteur, l'intervention n'avait pas pu être menée à son terme avant l'hiver. Elle a donc repris au printemps, à raison de trois jours par semaine, profitant d'une météo particulièrement favorable qui a permis d'avancer dans de bonnes conditions.

En complément de ce travail de maçonnerie, les équipes du chantier-école ont également réalisé plusieurs finitions : la peinture du porche et d'un volet du presbytère, ainsi que la remise en peinture des portes du garage de la mairie, désormais habillées d'un élégant gris ardoise. Ces interventions venaient pallier le retard accumulé suite à l'absence prolongée de l'un de nos cantonniers.

Ce dispositif, piloté par l'Agglomération du Beauvaisis, constitue une initiative particulièrement intéressante. Il permet à des personnes momentanément éloignées de l'emploi de retrouver une dynamique professionnelle, d'acquérir des compétences concrètes et de se remettre en confiance grâce à un travail valorisant pour la collectivité.

Pour la commune, le chantier-école représente également une solution pertinente : seuls les matériaux sont à sa charge, ce qui permet de mener à bien des travaux utiles tout en soutenant une démarche d'insertion sociale et professionnelle.



EDIFICES RELIGIEUX



Chapelle de Houssoy

La chapelle de Houssoy a bénéficié d'un petit rajeunissement. Le toit avait été endommagé lors du coup de vent survenu pendant l'orage de juin 2025. Une déclaration d'assurance a été déposée, mais elle n'a pas abouti, et la demande de subvention que nous avions formulée est également restée sans réponse.

Nous avons donc décidé de procéder à la réparation du toit et en avons profité pour effectuer un démoussage avec traitement, financé sur les fonds propres de la commune.

Lors des travaux, nous avons constaté que la croix était désolidarisée de la charpente du clocher. Il a donc fallu refaire les fixations et rétablir l'étanchéité du toit. Le montant total des travaux extérieurs s'élève à 10 260 €.

Il reste à reprendre les plâtres des plafonds, intervention qui sera réalisée par notre personnel communal. Pour mener à bien ces travaux, nous avons dû utiliser une nacelle de location de 25 mètres.

Église Saint-Pierre

Les travaux de réfection du toit du transept nord ne peuvent pas débuter, ce qui fait craindre des conséquences sur les plafonds peints.

Nous avons appris que notre dossier n'avait été retenu ni par la Région ni par l'État. À ce jour, nous n'avons pas encore reçu la réponse du Département.

En lien avec la Région, nous allons lancer une étude technique destinée à préserver le bâtiment et à établir un plan de restauration pluriannuel, avec l'appui d'un architecte du patrimoine. Le coût des travaux est actuellement estimé à 36000 € et présente un caractère urgent. Nous explorons également une possibilité de financement par mécénat, malgré des dossiers complexes à constituer.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

LE BRUIT C'EST QUAND C'EST AUTORISE



Rappel des horaires autorisés pour les tailles et tontes, ainsi que tout type de travaux, utilisant des outils bruyants, électriques, thermique mais également manuels :

Du lundi au vendredi 8 h – 12 h 13 h 30 – 19 h 30.

Samedi de 9 h – 12 et 15 h 19 h.

Dimanche et jours fériés 10 h – 12 h



CHAUFFAGE ECOLE

Urgence Chauffage : L'avenir de la chaudière fioul de l'école en question.

Depuis plusieurs mois, le système de chauffage de notre école est au cœur de nos préoccupations municipales. La **chaudière au fioul**, déjà ancienne, présente un fonctionnement de plus en plus **chaotique**, rendant parfois difficile la gestion d'un environnement scolaire confortable pour nos enfants et le personnel.

Au-delà des problèmes de fonctionnement quotidiens, la municipalité doit faire face à une **nécessité réglementaire** de plus en plus pressante pour la transition énergétique.



Une législation stricte sur les énergies fossiles

La loi française est claire : dans le cadre de la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la transition écologique, **l'installation de tout nouvel équipement de chauffage fonctionnant exclusivement au fioul est interdite depuis le 1er juillet 2022** (décret n° 2022-8).

Bien qu'il soit encore autorisé d'utiliser, d'entretenir et de réparer notre chaudière existante tant qu'elle peut fonctionner, la loi nous impose de la remplacer par un système moins polluant lorsqu'elle arrive en fin de vie ou en cas de panne irréparable. Notre installation actuelle, par son caractère ancien et son fonctionnement erratique, nous pousse à anticiper cette échéance.



Un investissement colossal, mais indispensable

Afin de respecter la réglementation et d'assurer un chauffage stable et écologique à long terme pour l'école, la municipalité s'est engagée dans l'étude d'une solution de remplacement basée sur les **énergies renouvelables**, notamment l'installation d'une ou de plusieurs **pompes à chaleur (PAC)**.

Cependant, les premières estimations budgétaires se sont révélées très largement sous-évaluées. Initialement estimé à une quarantaine de milliers d'euros, le coût prévisionnel de ce projet de remplacement (incluant l'équipement, l'installation et l'adaptation potentielle des réseaux) se situerait désormais aux alentours de **100000 €**. Sur lesquels un reste à charge pour la commune, déduction faite des subventions potentielles, serait autour de 30000€.

COMITE DES FETES

Une belle réussite que cette dernière édition du **LOTO** de Troissereux. Près de 200 participants s'étaient assemblés à la salle polyvalente le 23 novembre 2025.



Galette 2026 : Les associations La Scène fait des Siennes et Vex s'unissent au Comité des Fêtes pour la traditionnelle galette des Rois. Les habitants de 70 ans et plus, avec leur conjoint(e), seront invités, courant décembre, à s'inscrire pour le dimanche 11 janvier 2026 à partir de 15h. Au programme : galette, animation musicale et jeux de société pour partager un après-midi chaleureux.

TRIBUNE DE LA SECONDE LISTE

La seconde liste n'a pas souhaité s'exprimer dans cette édition du Mag.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

STARMUSICAL un show à ne pas manquer

Après le succès du théâtre de 2024, la commune et Comité des Fêtes s'associent pour vous présenter STARMUSICAL ! Venez chanter et vibrer sur les plus grands tubes des comédies musicales des dernières décennies. Une soirée exceptionnelle vous attend. Réservez vos places pour le 7 décembre à 17h.



7 décembre 2025 à 17h
Salle des fêtes de Troissereux

Entrée 5€ adultes
Gratuit enfant de moins de 12 ans

RECENSEMENT

Du 15 janvier au 14 février 2026, vous serez tous sollicités pour le **recensement**. En effet, les agents Véronique HENQUEZ, Dominique FROMENT et Gilles ROPITAL, coordonnés par Joëlle DEMAY, passeront dans le village afin de n'oublier personne. Nous attirons votre attention sur votre participation **obligatoire** à ce recensement, c'est un geste civique qui, à terme, permet, entre autres choses, d'ajuster le budget alloué à Troissereux. Merci de réserver le meilleur accueil aux agents.

MISE A JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES VULNERABLES

Pour les personnes concernées, veuillez renseigner le document ci-dessous et le retourner en mairie.



BULLETIN D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES ANNEES 2025/2026

Coordonnées de la personne inscrite ou à inscrire au registre

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple personne seule

Motif de l'inscription : Âge Handicap Solitude

Coordonnées de la personne à prévenir

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Lien avec la personne inscrite :



Troissereux.fr



mairiedetroissereux

[Restons en Contact](#)

03 44 79 02 89

mairie@troissereux.fr

